

Par contre, vous remarquerez que le Portefeuille "Titres filiales" ne figure pas de notre Bilan où il figurait l'an dernier pour Frs. 258.377,07.

En effet, répondant en 1919 au désir qui nous avait été exprimé en haut lieu, nous avons constitué en Rhénanie une filiale qui, sous la raison sociale "Comptoir d'Escompte des Pays Rhénans" a apporté un concours efficace tant au commerce français dans les Pays Allemands occupés, qu'à l'Armée d'occupation.

Les circonstances s'étant modifiées, nous avons eu devoir cesser l'exploitation de cette filiale, que nous avons réussi à liquider dans d'excellentes conditions.

Par suite de la dispersion de nos services parisiens dans différents immeubles — puisque faute de place nous ne pouvions les installer tous — notre Siège Social — nous avons été amenés à tirer parti de l'important îlot dont nous disposons, qui constitue un remarquable emplacement, formé par un quadrilatère bordé par le Boulevard des Italiens et le boulevard Haussmann, d'une part, par les rues Laffitte et de Peletier, d'autre part.

Les travaux de réédification que nous avons entrepris ne sont encore qu'à leur début.

Comme il faut bien continuer notre exploitation, nos travaux seront d'une certaine durée. Quand ceux-ci seront terminés, nous disposerons d'un magnifique établissement comportant plusieurs étages de sous-sols, de nombreux étages en élévation, pourvus de tous les moyens d'exploitation modernes : grand hall, bureaux largement aérés et éclairés, où notre clientèle aura à sa disposition un service de coffres-forts installé suivant les derniers principes de la sécurité et où notre Personnel pourra, dans les meilleurs conditions d'hygiène, fournir tout le travail que nous réclamons de lui.

Aux dépenses que nous impose cette reconstruction nécessaire correspondront de notables économies du fait de la centralisation de nos services et de la meilleure utilisation des terrains dont nous disposons.

La charge des impôts que nous payons s'est encore singulièrement accrue cette année. Nous nous inclinons devant les nécessités financières du Pays auxquelles chacun doit participer dans la mesure de ses moyens. Ne devons-nous pas cependant vous signaler que ces impôts représentent, à peu de chose près, un montant égal aux bénéfices que nous vous distribuons.

Comme les impôts sur coupons grèvent encore les dividendes, nos actionnaires, en fin de compte, ne reçoivent guère que le quart des bénéfices que nous avons réalisés pour eux de chef de notre industrie. Il ne nous a pas paru inutile d'attirer votre attention sur ces lourdes impositions qui laissent en outre à chacun la charge de l'impôt global sur le revenu.

Nous avons chaque année la coutume de vous entretenir de notre Personnel de travail qu'il fournit et, en général, de son dévouement à notre Maison.